

SÉANCE DU 27 MAI 2024

INFORMATIONS :

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

2024-077	Signature avec la société ARCHI NORMANDIE d'un acte spécial, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la bulle de tennis, portant acceptation du sous-traitant EBAMO pour l'exécution des prestations suivantes : établissement de la notice hydraulique (phase « permis de construire », projet, DCE, assistance à la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception. Le montant des sommes à verser s'élève à 10 260 € TTC.
2024-078	Signature avec la société SECURITAS TECHNOLOGY FRANCE de contrats de télésurveillance pour la protection des bâtiments communaux. Annule et remplace les décisions du Maire n°2024-053, 2024-054, 2024-055, 2024-056, 2024-057, 2024-058, 2024-059, 2024-060, 2024-061, 2024-062, 2024-063, 2024-064, 2024-065, 2024-066, 2024-067, 2024-068, 2024-069, 2024-070, 2024-071, 2024-072 et 2024-073 uniquement en ce qui concerne l'imputation de la dépense.
2024-079	Signature avec la société ACTIMAC d'un devis complémentaire pour la refonte des baies informatiques et du firewall de la Ville. Le montant de cette prestation s'élève à 11 179,20 € TTC.
2024-080	Signature avec la société ACTIMAC d'un devis pour les visites sur site des écoles en lien avec l'infogérance mise en place par la Ville. Le montant de cette prestation s'élève à 5 250 € TTC.
2024-081	Signature avec la société ACTIMAC d'un devis pour la mise en place d'une infogérance à la Ville. Le montant de cette prestation s'élève à 20 400 € TTC.
2024-082	Signature avec la société ACTIMAC d'un devis pour les visites sur sites en lien avec l'infogérance mis en place à la Ville. Le montant de cette prestation s'élève à 3 360 € TTC.
2024-083	Signature avec l'association LE PETILLON d'un devis pour l'organisation d'un bal populaire dans le cadre de la commémoration de la libération de la Ville qui aura lieu le 20 juillet 2024. Le montant de cette prestation est de 1 900 € TTC.
2024-084	Signature avec la SARL TOHU BOHU d'un contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle intitulé "La saison des Ours" le mercredi 5 juin 2024 dans le cadre de l'évènement "Passeurs d'éveil". Le montant de cette prestation s'élève à 1 230 € TTC.
2024-085	Signature avec la SARL TOHU BOHU d'un contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle intitulé "Pareidolies" le dimanche 9 juin 2024 dans le cadre de l'évènement "Passeurs d'éveil". Le montant de cette prestation s'élève à 750 € TTC.
2024-086	Signature avec Madame Véronique HIBOUX d'un devis pour l'organisation d'un spectacle intitulé "Tapis tout doux avec les histoires de Dame Hiboux" le dimanche 9 juin 2024 dans le cadre de l'évènement "Passeurs d'éveil". Le montant de cette prestation s'élève à 129,20 € (non assujettie à la TVA).
2024-087	Signature avec la base sportive LOUISAN d'un devis pour l'organisation d'un atelier d'initiation au BMX dans le cadre de la Fête du Vélo le 24 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 480 € (non assujettie à la TVA).
2024-088	Signature avec l'association Alice Milliat d'un devis pour la participation au temps d'échange autour du documentaire "les incorrectes" dans le cadre de la signature du Manifeste le 12 avril 2024. Le montant de cette prestation est de 150 € (non assujettie à la TVA).

2024-089	Signature avec l' entreprise QUADIENT d'une reconduction du contrat de maintenance de la machine de mise sous pli pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2025. Le coût annuel révisé de ce contrat est de 1 036,84 € TTC.
2024-090	Signature avec la société VIRIA d'un avenant pour prolonger le délai d'exécution du contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage des bâtiments communaux jusqu'au 31 décembre 2024.
2024-091	Signature avec la société INITIAL d'un contrat pour la location et l'entretien des vêtements de travail des agents de la Ville du 1 ^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024. La facture trimestrielle est d'un montant de 818,42 € HT. Annule et remplace la décision du Maire n°2024-076.
2024-092	Signature avec la société WSF d'un devis pour l'hébergement et la gestion des courriers électroniques du personnel de la Ville. Le montant annuel pour cette prestation est de 5 292 € TTC.
2024-093	Signature avec la société ISIGNY PEINTURE d'un acte spécial portant modification du montant de la prestation sous-traitée avec la société NORMANDIE BAT dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Jean Jaurès. Le montant des sommes à verser s'élève à 73 154,18 € (non assujettie à la TVA).
2024-094	Signature avec la société ARIMA CONSULTANT d'un contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance de la Ville et du CCAS. Le montant de cette prestation s'élève à 2 400 € TTC.
2024-095	Signature avec la COMPAGNIE MYCÉLIUM d'un contrat de cession pour deux représentations d'un spectacle "La String" le vendredi 16 août 2024 dans le cadre de la saison estivale « L'été sur un plateau ». Le montant de cette prestation s'élève à 1 964,80 € TTC.
2024-096	Signature avec la société DUVAL SOLUTION NUISIBLES d'un contrat pour la dératisation de la rue de Bretagne, comprenant deux traitements curatifs avec un suivi annuel sur quatre tampons. Le montant de cette prestation s'élève à 405,60 € TTC.
2024-097	Signature avec l' association WESLAKE d'une adhésion pour l'année 2024. Le montant de la cotisation annuelle est de 250 € TTC.
2024-098	Signature avec l' association JUNO CANADA d'une adhésion pour l'année 2024. Le montant de la cotisation annuelle est de 250 € TTC.
2024-099	Signature avec Monsieur MARKS , magicien professionnel d'un devis pour un spectacle de magie sur scène lors du Festival des Galopins le samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 1 500 € (prestation non assujettie à la TVA.)
2024-100	Signature avec la société AXIANS d'un contrat de service pour l'autocommutateur de la Ville d'Ifs. Le montant de la facture trimestrielle est de 333,65 € TTC. Annule et remplace la décision du Maire n°2024-048.
2024-101	Signature avec la société Culturama Productions d'un devis pour 3 animations de sculpture sur ballon lors du Festival des Galopins le samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 598,08 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-102	Signature avec la société LUDINACRE d'un devis pour la location et l'encadrement de deux structures gonflables lors du Festival des Galopins le samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 1 272 € TTC.
2024-103	Signature avec Monsieur Patrice BOURDIN d'un devis pour la location du manège "Charly Biscuit" lors du Festival des Galopins le samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 430 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-104	Signature avec la société SELFIEPROD d'un devis pour la location et l'encadrement d'un photo-booth lors du Festival des Galopins le samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 350 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-105	Signature avec " La Cabane enchantée " d'un devis pour la mise en place d'ateliers en langue des signes française lors du Festival des Galopins le samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 149,80 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-106	Signature avec la société Agence Continentale de Sécurité (ACS) d'un devis pour un gardiennage de nuit dans le cadre du Festival des Galopins du vendredi 24 au samedi 25 mai 2024. Le montant de cette prestation est de 467,46 € TTC.
2024-107	Signature avec l' association Fédération musicale normande d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert pour le ciné plein air. Le montant de ce contrat de cession est de 1 300 € (prestation non assujettie à la TVA).

2024-108	Signature avec l'association normande d'astronomie d'un devis pour l'organisation d'une animation sur le thème de l'astronomie le 9 août dans le cadre de la saison culturelle estivale "l'été sur une plateau". Le montant de cette prestation est de 230 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-109	Signature avec le collectif Primavez d'un contrat de cession pour une représentation d'un spectacle intitulé "ImproLocura" le 31 août dans le cadre de l'évènement "Fest'ifs". Le montant de cette prestation est de 1 700 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-110	Signature avec le cinéma Lux d'un devis pour la projection du film "Super Mario Bros, le film" dans le cadre du ciné plein air du 5 juillet. Le montant de ce devis est de 2 426,50 € TTC.